

REGLEMENT DU JEU

« Vos pneus Uniroyal 100% remboursés »

ARTICLE 1 – SOCIETE ORGANISATRICE

La société CONTINENTAL FRANCE, SAS, Division Commerce – BP 10519 La Croix Saint Ouen – 60205 Compiègne cedex, RCS Sarreguemines 380 110 304 (ci-après nommée la « Société Organisatrice ») organise entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre 2025 (ci-après la « Période »), un jeu avec obligation d'achat intitulé « Vos pneus Uniroyal 100% remboursés » (ci-après le « Jeu ») accessible depuis le lien www.promotionpneusuniroyal.fr (ci-après « le Site »).

Le présent règlement du Jeu (ci-après le Règlement) est accessible via le lien www.promotionpneusuniroyal.fr

ARTICLE 2 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation sans aucune réserve au principe du Jeu, au présent Règlement et à toute décision de la Société Organisatrice sur toute contestation qui pourrait survenir concernant l'interprétation et/ou l'application du présent Règlement. Toute participation contraire à l'un quelconque des articles du présent Règlement sera considérée comme nulle et ne pourra donner lieu à l'attribution d'un lot.

Chaque participant sait que l'intervention du hasard ne peut lui donner d'autre assurance que celle de l'espérance d'un gain éventuel et aléatoire.

ARTICLE 3 – MODALITES ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure, au jour de sa participation, résidant en France Métropolitaine incluant la Corse, disposant d'un accès à Internet et d'une adresse email valide, à l'exception :

- › Des membres du personnel des sociétés du groupe Continental,
- › Des personnes ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Jeu,
- › Des membres du foyer des personnes susvisées (même adresse) et de leur famille (conjoint, ascendant(s), descendant(s), frère(s) et sœur(s)).

Les personnes souhaitant participer au Jeu devront :

- 1- Acheter, entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre 2025, sur internet ou dans un point de vente situé en France, 2 ou 4 pneumatiques Tourisme, camionnette et 4x4 - été, toutes saisons et hiver - de marque Uniroyal,
- 2- s'inscrire au tirage au sort sur le site www.promotionpneusuniroyal.fr, au plus tard le 8 novembre 2025 en :
 - Remplissant le formulaire de participation en ligne de manière complète en renseignant les champs mentionnés comme obligatoires
 - Téléchargeant un scan ou une photo de la facture d'achat (*) et de leur copie de carte grise (**).

Attention : Si les documents téléchargés ne sont pas lisibles, votre participation sera jugée non-conforme et rejetée.

(*) La facture d'achat doit être nominative et mentionner l'immatriculation du véhicule, et doit faire apparaître :

- le nom et l'adresse du point de vente ou les coordonnées du site internet,
- la date de l'achat (qui doit être effectué pendant la période de l'opération indiquée ci-dessus),
- la marque, la référence (ex : 215/50R17), la quantité de pneumatique achetés
- et l'immatriculation du véhicule

(**) La carte grise doit être au même nom et numéro d'immatriculation que sur la facture.

(ci-après le(s) « Participant(s) »).

Offre limitée à une seule participation par foyer pour les particuliers (même nom et même adresse pour une personne physique majeure) ou par personne morale pour les professionnels (même raison sociale, même adresse).

Toute inscription au Jeu incomplète, non conforme aux conditions exposées dans le présent Règlement, et notamment lorsque l'inscription comporte de fausses indications ou des indications communiquées après la date limite de participation et/ou falsifiées, sera considérée comme nulle. Toutes indications d'identité ou d'adresse falsifiées, frauduleuses, fausses, mensongères, incorrectes, et/ou inexacts entraînent l'élimination du Participant du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de faire toutes les vérifications nécessaires en ce qui concerne l'identité et l'adresse des Participants. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 9 du Code civil.

La tentative d'une inscription multiple pourra entraîner la disqualification du Participant par la Société Organisatrice, conformément à l'article 2 du Règlement.

Le Participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du Jeu et de ce présent règlement.

Quarante-cinq (45) Participants seront tirés au sort parmi les participations valides (5 par semaine) se verront attribuer un lot (ci-après le(s) « Gagnant(s) »).

ARTICLE 4 – DOTATION(S)/ATTRIBUTION DES LOTS

Sont mis en jeu chaque semaine de la Période : Cinq (5) remboursements d'achats de pneumatiques Uniroyal, tels que définis ci-dessus, soit un total de quarante-cinq (45) remboursements sur la Période.

Sera uniquement remboursé le prix des pneumatiques TTC (hors frais de montage, ou prestations complémentaires) par virement bancaire effectué dans une banque domiciliée en France.

Le tirage au sort désignant les Gagnants interviendra au plus tard le 17 novembre 2025 et il sera désigné cinq (5) Gagnants par semaine d'achat parmi les participations valides.

Ces lots ne pourront être attribués sous une autre forme que celle prévue par le présent Règlement. Ils ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni faire l'objet d'un échange ou d'une remise de leur contre-valeur totale ou partielle en numéraire. Si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer le/les lot(s) proposés par un/d'autre(s) lot(s) de valeur et de nature équivalente ou supérieure. La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 5 – MISE A DISPOSITION DES LOTS

Chaque Gagnant sera informé de son gain par email adressé à l'adresse indiquée lors de son inscription au Jeu.

Le Gagnant aura huit (8) jours calendaires à compter de la date d'envoi de ce mail pour confirmer son acceptation du lot et communiquer RIB (IBAN BIC) d'une banque domiciliée en France uniquement et au même nom que la facture.

Le remboursement de son achat sera effectué sous 3 semaines à compter de la réception de son RIB.

Tout Gagnant qui ne respectera pas les conditions ci-dessus dans le délai sus-énoncé sera considéré comme ayant renoncé purement et définitivement à son lot, lequel pourra être réattribué.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITE

La Société Organisatrice rappelle aux Participants les caractéristiques et les limites du réseau internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des Participants à ce réseau via les Sites.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect et aucun recours ne pourra être engagé contre elle dans les cas énumérés ci-après empêchant la participation au Jeu et/ou le bon déroulement du Jeu et/ou obligeant la Société Organisatrice à modifier, suspendre, écourter, reporter ou annuler le Jeu et/ou privant partiellement ou totalement le/le(s) Gagnant(s) du bénéfice de leur lot et/ou allongeant le délai de remise du/des lot(s) et/ou entraînant la perte ou la détérioration du/des lot(s) : (1) fait d'un tiers ; (2) encombrement du réseau Internet ; (3) erreur humaine ou d'origine électronique ; (4) toute intervention malveillante ; (5) liaison téléphonique défaillante ; (6) matériels ou logiciels ; (7) force majeure ; (8) défaut technique.

Enfin la Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous incidents et/ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation.

ARTICLE 8 – AUTORISATION

La participation au présent Jeu implique l'autorisation de diffusion des noms, prénoms et ville des gagnants sur tous supports afin de communiquer les résultats du présent Jeu.

ARTICLE 9 – DÉPOT DU RÈGLEMENT

Le présent Règlement est déposé auprès de la SCP Guillaume LEHALLE et Gilbert SCHNEIDER, Commissaires de justice, à Sarreguemines (57200), 87 Rue Clémenceau.

ARTICLE 10 – DROITS DE PROPRIÉTÉ

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce Jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

ARTICLE 11 - PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

1- Champ d'application de la présente politique de protection des données

Les présentes informations sur la protection des données s'appliquent au traitement de vos données à caractère personnel dans le cadre de l'utilisation de notre site Web <https://www.promotionpneusuniroyal.fr>

« Les données à caractère personnel » sont toutes les informations relatives à une personne physique identifiée ou identifiable. Vous êtes identifiable en tant que personne si ces données permettent de vous identifier directement (par exemple à l'aide de votre nom) ou indirectement (par exemple à l'aide d'une adresse e-mail pseudonyme).

« Traitement » désigne toute opération ou tout ensemble d'opérations portant sur des données à caractère personnel, que ces opérations soient effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés.

2- Responsable du traitement des données

Le responsable (ci-après également « nous ») du traitement de vos données à caractère personnel traitées sur ce site est :

CONTINENTAL FRANCE SAS - Division commerce

Bâtiment l'Hévée, 80 rue Irène Joliot Curie,
BP 10519 La Croix,
60205 Compiègne Cedex

3- Traitement de vos données à caractère personnel

Les objectifs du traitement des données sont expliqués ci-dessous.

Traitement de données (finalités)	Base juridique	Durée de conservation
1. Gestion de votre participation au tirage au sort et Entreprise (si personne morale) ▪ Civilité ▪ Nom, prénom ▪ Adresse ▪ E-mail ▪ Immatriculation du véhicule ▪ Facture ▪ Copie de carte Grise ▪ Informations relatives à l'achat des pneus (afin de valider que le point de vente est éligible à l'offre et la conformité de la facture Facultatif : ▪ Téléphone ▪ Date de naissance (uniquement pour générer des statistiques anonymes sur le nombre de participants par tranche d'âge)	Article 6, paragraphe 1, phrase 1, point f du RGPD : intérêt légitime de notre part	▪ 1 an en base active et archivage des données des gagnants conformément aux obligations de conservation en matière fiscale.
2. Gestion du remboursement des achats de pneus Uniroyal des gagnants. ▪ RIB	Article 6, al. 1, let. b) du RGPD : exécution du contrat (le Règlement)	1 an en base active et archivage conformément aux obligations de conservation en matière fiscale.
3. Gestion de l'envoi de Newsletters et d'offres promotionnelles. ▪ Civilité ▪ Nom, prénom ▪ E-mail	Article 6, paragraphe 1, phrase 1, point a du RGPD : consentement (opt-in case à cocher sur la page d'inscription)	▪ Jusqu'au retrait de votre consentement ou 3 ans à compter du dernier contact
4. Gestion des réclamations ▪ L'objet de votre réclamation ▪ Civilité ▪ Nom, prénom ▪ E-mail Facultatif : ▪ Téléphone	Article 6, paragraphe 1, phrase 1, point f du RGPD : intérêt légitime de notre part	▪ 30 jours à compter de la fin de l'opération.

4- Caractère obligatoire du recueil des données et conséquences en cas de non-fourniture des données

Les données collectées pour la réalisation des finalités susmentionnés sont recueillies de façon obligatoire pour répondre à votre demande, sauf mention contraire dans le formulaire concerné.

5- Destinataires des données à caractère personnel

Vos données à caractère personnel peuvent également être transmises aux catégories de destinataires suivantes :

Le personnel Continental en charge des finalités susmentionnées.

Les sous-traitants qui interviennent dans le cadre des traitements de données susmentionnés :

Prestataire de services	Adresse	Type de prestation réalisée sur les données
Datagest	8 Rue Antoine Bourdelle 75015 PARIS	Prestataire fournissant la plateforme permettant la gestion des offres consommateurs de Continental (hébergement des données sur les serveurs Continental auxquels le prestataire accède) et gestion des traitements pour la réalisation des finalités susmentionnées pour le compte de Continental.
Ecritel	5 Doaren Molac, 56610 Arradon	Hébergement de serveurs dédiés pour Continental et réalisation des opérations de maintenance associées.

Les prestataires de services traitent vos données en tant que sous-traitants de notre entreprise sur la base d'un contrat de traitement de données. Si les prestataires de services se trouvent en dehors de l'espace économique européen, la transmission s'effectue sur la base des clauses contractuelles types mises à disposition par la Commission européenne ainsi que d'autres mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité de vos données.

6- Sécurité

Continental et nos prestataires de services utilisent des mesures de sécurité techniques et organisationnelles pour protéger les données personnelles que vous nous fournissez contre la manipulation, la perte, la destruction ou l'accès par des personnes non autorisées. Les mesures de sécurité sont continuellement améliorées et adaptées en fonction de l'état de l'art. Les données non chiffrées peuvent éventuellement être consultées par des tiers. Pour cette raison, nous attirons votre attention sur le fait qu'aucune transmission sécurisée ne peut être garantie en ce qui concerne la transmission de données via Internet (par exemple lors de la communication par e-mail non chiffrée). Les données sensibles ne doivent donc pas être transmises du tout ou uniquement via une connexion sécurisée (SSL). Vous pouvez déterminer l'état SSL de la connexion en regardant la ligne d'adresse de votre navigateur (« https »).

7- Vos droits sur les données vous concernant

Conformément à la réglementation européenne en vigueur (RGPD de l'UE), vous pouvez à tout moment exercer vos droits sur les données personnelles vous concernant :

- Droit d'être informé conformément aux articles 13 et 14 du RGPD de l'UE
- Droit d'accès de la personne concernée conformément à l'article 15 du RGPD de l'UE
- Droit de rectification selon l'art. 16 du RGPD de l'UE
- Droit à l'effacement conformément à l'article 17 du RGPD de l'UE
- Droit à la limitation du traitement conformément à l'article 18 du RGPD de l'UE
- Droit à la portabilité des données conformément à l'article 20 du RGPD de l'UE
- Droit d'opposition à tout moment conformément à l'article 21 du RGPD de l'UE
- Le cas échéant, droit de retirer votre consentement à tout moment conformément à l'article 7, paragraphe 3, du RGPD de l'UE

En cas de raisons impérieuses de traitement qui l'emportent sur vos intérêts, droits et libertés, ou qui servent à la constatation, à l'exercice ou à la défense de droits en justice, le traitement des données à caractère personnel nécessaires à cette fin peut avoir lieu malgré votre opposition ou votre demande de suppression.

Ces droits s'exercent sur demande par mail à : dpotirefrance@conti.de
Ou par courrier à :

DPO CONTINENTAL FRANCE SAS - Division commerce
Bâtiment l'Hévéea, 80 rue Irène Joliot Curie,
BP 10519 La Croix,
60205 Compiègne Cedex

Si vous considérez que malgré vos demandes auprès de Continental vos droits n'ont pas été respectés, vous bénéficiez également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle conformément à l'article 77 du RGPD de l'UE (la CNIL pour la France : <https://www.cnil.fr/>).

8- Cookies

Lorsque vous visitez notre site Web <https://www.promotionpneusuniroyal.fr> des informations peuvent être stockées sur votre ordinateur sous la forme d'un cookie (petits fichiers texte) par notre prestataire Datagest et ses partenaires. Les cookies techniquement nécessaires ne sont utilisés que pour assurer le fonctionnement du site web. D'autres cookies (par exemple concernant l'utilisation du site web) ne sont déposés par notre prestataire Datagest et ses partenaires uniquement sur la base de votre consentement (voir la politique de Datagest en matière de cookies <https://www.promotionpneusuniroyal.fr/cookies>). Datagest est seul responsable de traitement dans le cadre du dépôt de cookies. Aucune information n'est transmise à Continental.

ARTICLE 12 – DROIT APPLICABLE – DIFFERENDS

Le présent Règlement est soumis au droit français, sans préjudice des éventuelles règles de conflit de lois pouvant exister.

En cas de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la société Organisatrice à l'adresse postale suivante Continental – Division Commerce - BP 10519 LA CROIX – 60205 Compiègne cedex dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la date de fin de la session de Jeu concernée (cachet de la poste faisant foi).

En cas de différence entre la version du Règlement déposée auprès de l'huissier et la version du Règlement accessible sur le(s) Site(s), c'est la version déposée auprès de l'huissier qui prévaudra dans tous les cas de figure. De même, la version déposée auprès de l'huissier fait foi face aux informations divulguées sur le(s) Sites et en contrariété avec le présent Règlement.

Tout litige né à l'occasion du Jeu et qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents.